

Membres du Comité Social et Economique (CSE) - Formation obligatoire à la Santé et Sécurité au travail - 50 à 299 salariés

Prévention Santé - Sécurité

CSE

Référence : 6-SP-CSE2**Durée :** 5 jours**Présentiel ou en classe à distance****Tarif Inter :** 350 € Prix HT jour / personne**Tarif Intra :** 1400 € Prix HT jour / groupe

TOP VENTE

Mise à jour : 20/12/2023

Durée de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

Objectifs

- Cerner les différentes attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en oeuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Participer au développement de la prévention des risques dans l'entreprise

Prérequis

Aucun prérequis obligatoire

Niveau recommandé

Pas de prérequis spécifique

Public concerné

Tous les membres du personnel élus, titulaires et suppléants du CSE

Contenu pédagogique

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

Les attributions du Comité Social et Economique

- Les réclamations individuelles ou collectives
- La promotion de la santé, la sécurité et les conditions de travail

Les grandes bases de la prévention

- Santé, sécurité et conditions de travail
- Notions de vocabulaire : dangers, risques, prévention, protection, etc

Les acteurs de la santé et de la sécurité au travail en France et dans l'entreprise

- Acteurs institutionnels
- Acteurs externes : CARSAT, Inspection du travail, services interentreprises de médecine du travail, INRS, organismes qualifiés
- Acteurs internes et IRP
- Modalités de création d'un CSE
- La CSSCT

Les outils et documents

- Le DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Bilan et programme annuel, etc
- La base de données économiques, sociales et environnementales

Fonctionnement et attributions du CSE

- Aspects juridiques et documentaires
 - Sources de droit (Code du travail, Code civil, Code pénal)
 - Textes réglementaires de référence

- Obligations et responsabilités
- Faute inexcusable (employeur, encadrement et salarié)
- Délégation de pouvoir
- Désignation
- Composition
- Membres élus et de droit
- Invités
- Crédit d'heures
- Constitution du règlement intérieur
- Moyens de fonctionnement
- Droits du CSE
- Droit à l'expertise
- Droit d'alerte (procédure suite à droit de retrait)
- Missions
- Inspection des locaux
- Enquête suite à accident ou danger grave et imminent
- Mission lors d'aménagement important
- Missions relatives aux conditions de travail
- Mission d'étude de certains document (règlement intérieur, plan de prévention, vérifications périodiques, affichage obligatoire)
- Visites (avec préparation et compte rendu)
- Réunions
- Ordre du jour
- PV
- Affichage
- Rapports et Bilans (rapport annuel, bilan annuel, DUERP)

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Évaluer les risques professionnels par l'analyse d'une situation de travail pour les prévenir

- Évaluer les risques professionnels par l'analyse d'une situation de travail pour les prévenir
- Connaître les risques (liste des risques INRS, Risque chimique, TMS, risques spécifiques à l'entreprise)
- Les facteurs potentiels d'accidents
- Analyser une situation de travail, méthodologie d'étude de poste (5M, QQQCCP, ITAMAMI, ISHIKAWA)
- Différents supports d'aide à l'analyse
- Les moyens d'observation, les échanges avec les salariés
- L'accueil des nouveaux embauchés
- Savoir élaborer des propositions (plan d'action) et argumenter en réunion

Être force de proposition en matière de sécurité, de santé, d'hygiène et d'amélioration des conditions de travail

- Réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel :
Méthodes d'analyse
- par l'arbre des causes
- Utilisation des données anthropométriques et abaques
- Critères de sélection des mesures de prévention et proposition d'actions correctives
- Les risques psychosociaux
 - Détection
 - Analyse
 - Mesures de prévention
- La pénibilité
 - Notions de pénibilité au travail

- La prise en compte de la pénibilité
- Les plans d'action de prévention

Les critères et objectifs du plan de pénibilité

- Les obligations, le C2P

La promotion de la santé, la sécurité et des conditions de travail

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

- Information réglementaire : la formation santé, sécurité et conditions de travail ("SSCT"), ouverte aux membres élus du CSE devra être d'une durée minimale de 5 jours lors de leur premier mandat sans distinction de l'effectif de l'entreprise.
- En cas de renouvellement (tous les 4 ans) : 3 jours pour chaque membre du CSE
- Contexte réglementaire : loi 2021-1018, art. 39, c. trav. art. L. 2315-18 modifié et L.2315-40
- Profil formateur : il figure sur une liste arrêtée par l'autorité administrative dans des conditions déterminées par un décret

Moyens pédagogiques

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur.
- Travail d'échange avec les apprenants sous forme de réunion - discussion.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle.
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (en moyenne sur 30 à 50% du temps)

Modalités pédagogiques : Présentiel, Distanciel et AFEST

Moyens techniques

En formation présentielle

Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation et équipée avec :

- Ordinateurs
- Vidéo projecteur ou Écran TV interactif
- Tableau blanc ou Paper-Board

En formation distancielle

A l'aide d'un logiciel comme ® Microsoft Teams ou Zoom, un micro et une caméra pour l'apprenant.

- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la session en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, ressources formateur, fichiers d'exercices ...) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré.
- Les participants recevront une convocation avec le lien de connexion à la session de formation.
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à commercial@xxlformation.com

Modalités d'évaluation

- Positionnement préalable oral ou écrit.
- Feuille de présence signée en demi-journée.
- Evaluation des acquis tout au long de la formation.
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Evaluation formative tout au long de la formation.
- Evaluation sommative faite par le formateur.

Profil du formateur

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité

Adaptation pédagogique et matérielle

Si vous avez besoin d'adaptation matérielle ou pédagogique, merci de prendre contact avec notre référent Handicap par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à handicap@xxlformation.com

Modalités et délais d'accès à la formation

Les formations sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Les conditions d'accès à la formation dans le cadre du CPF sont celles implicitement présentées dans les CGU disponibles sur le site Mon Compte Formation en vigueur à date d'inscription.

Voir [CG MCF V15_VF.pdf Article 5.1](#).

Nos sessions INTER 2026

Nos sessions INTRA 2026

Sessions de formation à venir :

- Aucune session à venir pour cette formation.

Pour organiser cette formation en intra-entreprise, veuillez nous contacter par mail à commercial@xxlformation.com ou par téléphone au 02 35 12 25 55